

Règlement officiel

Première édition – Les 24h du Fer à Cheval

13 et 14 septembre 2025 – Parc de Saint-Cloud

Organisée par XRUN

Article 1 – Présentation

Les 24h du Fer à Cheval est une course d'endurance, festive, organisée par XRUN. Elle se déroule sur une boucle fermée d'environ 400 mètres et 30 m de dénivelé, située au lieu-dit du Fer à Cheval dans le Domaine National de Saint-Cloud.

L'objectif est de parcourir le plus de boucles possible, en solo ou en relais, pendant 24 heures consécutives.

Article 2 – Catégories

Les participants peuvent s'inscrire :

- en solo
- en relais, par équipe de 2, 3 ou 4 personnes

En relais, les coureurs peuvent se passer le relais librement, autant de fois qu'ils le souhaitent, dans l'ordre et pour la durée qu'ils souhaitent.

Article 3 – Conditions de participation

- Être âgé de 18 ans ou plus à la date de la course.
- Conformément à la réglementation en vigueur, fournir, lors de l'inscription :
 - Soit une **licence FFA** en cours de validité (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir).
 - Soit une **attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS)**, obtenue sur pps.athle.fr, datant de moins de 3 mois à la date de la course.
- Avoir pris connaissance du présent règlement.

Article 4 – Parcours

Le parcours emprunte une boucle de 400 mètres et de 30 mètres de dénivelé, balisée et sécurisée, située au lieu-dit du Fer à Cheval dans le Domaine National de Saint-Cloud. Il reste strictement à l'intérieur du parc et n'emprunte aucune voie publique. Le ravitaillement est accessible à tout moment en bas de la boucle, dans la zone de départ/arrivée.

Article 5 – Déroulement

- Le départ est donné à 10h00 le samedi 13 septembre.
 - Les dossards sont distribués sur place entre 8h et 9h30, le samedi 13 septembre
 - L'épreuve se termine à 10h00 le dimanche 14 septembre, soit 24 heures plus tard.
 - Le passage de relais (pour les équipes) se fait dans la zone prévue à cet effet
 - Un classement est établi par catégorie (4 catégories : solo, duo, trio, quatuor), selon le nombre de boucles complètes effectuées.
 - Le chronométrage est assuré par un bracelet avec puce électronique. Les coureurs en équipe se transmettent le bracelet à chaque passage de relais
 - Un ravitaillement est assuré en permanence par l'organisation
 - De plus, chaque coureur dispose dans la zone de ravitaillement d'un sac individuel de délestage fourni par l'organisation (volume 32 litres, sac cabas), accessible en permanence durant la course.
 - Les coureurs qui le souhaitent disposent également d'un espace dédié à proximité (environ 200 mètres), sur lequel ils pourront installer leurs propres tentes.
-

Article 6 – Nombre de dossards

Le nombre total de dossards disponibles pour cette première édition est limité à 50, toutes catégories confondues. Ces dossards seront répartis en fonction de la demande exprimée lors des inscriptions. Dans le cas des relais, chaque équipe dispose d'un seul dossard, partagé entre ses membres.

Article 7 – Sécurité

- Un dispositif de secours est mis en place pendant toute la durée de l'événement.
- Le port de la lampe frontale est obligatoire de nuit.

- Les participants s'engagent à respecter le règlement du Domaine National de Saint-Cloud, notamment en matière de protection de la faune, de la flore et du respect des autres usagers du parc.
 - Tout comportement dangereux, irrespectueux envers les bénévoles, le matériel, les autres participants ou le site pourra entraîner l'exclusion immédiate de la course.
-

Article 8 – Assurances et responsabilités

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Les coureurs participent sous leur propre responsabilité et doivent être personnellement assurés contre les risques d'accident. Il appartient à chaque coureur de vérifier qu'il dispose d'une couverture adéquate.

Article 9 – Droit à l'image

En s'inscrivant, chaque participant autorise l'organisateur à utiliser son image dans le cadre de la promotion de l'événement, notamment par le biais de photos ou vidéos.

Article 10 – Modifications

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par l'organisation, notamment pour des raisons de sécurité ou à la demande du Domaine National de Saint-Cloud.